

*Martha C. Nussbaum, Les Religions face à l'intolérance.
Vaincre la politique de la peur, Paris, Climats, 2013*

Mohamed Amer Meziane

DANS **CITÉS 2016/1 N° 65**, PAGES 175C À 190C
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 1299-5495

ISBN 9782130733676

DOI 10.3917/cite.065.0175c

Date de mise en ligne : 21/04/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cites-2016-1-page-175c?!lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Alain Cabantous, *Histoire du blasphème en Occident XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 2015 (1^{re} édition, 1998)

« Un tel, disons-nous, prononce des blasphèmes insupportables et déshonore la majesté de Dieu, de la manière du monde la plus sacrilège. Qu'est-ce que c'est, après l'avoir examiné mûrement et sans passion ? C'est qu'il a sur les manières de parler de Dieu honorablement d'autres idées que nous. », écrit Pierre Bayle¹ cité par Alain Cabantous (p.181), peu après la révocation de l'édit de Nantes (1685).

La nouvelle édition de l'ouvrage d'Alain Cabantous paraît, elle aussi, dans une époque troublée où, comme l'écrit l'auteur dans la postface : « [...] on peut mourir violemment pour avoir blasphémé et en avoir ri, ou plus simplement pour avoir usé de la liberté d'expression afin de dénoncer l'intolérance intolérable » (p. 283).

Pourtant *Histoire du blasphème en Occident* nous montre combien

la notion de blasphème se dérobe à toute définition car elle dépend avant tout d'une opération de jugement, donc de la subjectivité de celui qui va se livrer à l'opération de qualification. Tel prédicateur du XVIII^e siècle n'estimait-il pas ainsi blasphématoire de blâmer la conduite de la Providence par rapport au partage inégal des biens de la terre ? La contestation de l'ordre établi – par la Providence – devenait dès lors bien difficile.

Si le point de départ du péché de blasphème semble être le biblique « Tu ne prononceras pas à tort le nom de Dieu. », il s'inscrit dans un ensemble plus vaste. La conception traditionnelle et large du blasphème le définit d'ailleurs comme « une locution injurieuse exprimée par des paroles, des écrits ou des signes et même conçue dans l'esprit seul, contre Dieu, contre les saints, contre les choses sacrées ou autres créatures considérées comme œuvres de Dieu. C'est un péché très grave

1. Pierre Bayle, *De la tolérance. Commentaire Philosophique*, Paris, J.-M. Gros (éd.), 1992.

Cités 65, Paris, PUF, 2016

qui n'admet aucune légèreté en la matière. » (p. 224). Il est ensuite aisé de donner à l'autre – le Turc, le Juif, le chrétien réformé, etc. – un statut d'hérétique et de le désigner comme un blasphémateur en puissance. Ainsi « les Juifs continuent de confesser “une doctrine de blasphème” qu'il convient “de faire disparaître en incendiant les synagogues”, écrit Luther dans son traité *Contre les Juifs et leurs mensonges* » (p. 34). L'hérésie et le blasphème sont souvent liés. Toute manifestation d'une doctrine qui se sépare de l'enseignement de l'Église peut être considérée comme blasphématoire. En 1582, un maître d'école, Noël Jommet, fut brûlé à Metz pour avoir nié la totalité des dogmes chrétiens (p. 43, note 1). Mais les Réformes n'avaient-elles pas créé une rupture en ouvrant pour chacun une possible interprétation du Livre ?

Pour commettre un blasphème, il suffit d'attribuer à Dieu ce qu'il ne peut être par essence (impuissant, injuste, malicieux, cruel), même si ce n'est qu'un refus momentané de reconnaître le pouvoir de Dieu, conséquence d'un malheur personnel ou collectif (mauvaise récolte, épidémie, sécheresse).

Le non-respect d'une séparation radicale entre profane et sacré peut également être à l'origine de paroles ou d'actes blasphématoires. De simples attitudes langagières deviennent prohibées.

Après la mise en place des réformes protestante et catholique dans l'Europe occidentale et le Concile de Trente, un front des dévots (bourgeoisie de robe, monde des offices, clergé) traque, au moins en France et en Espagne, toute parole impie pour imposer un christianisme « épuré des superstitions » (p. 247).

Des curés se trouvent alors dénoncés par leurs propres paroissiens qui ont déjà intégré les proscriptions.

Une forme d'acculturation spirituelle succède ainsi au temps des Réformes, alors que le christianisme médiéval entretenait une confusion ancienne et coutumière entre profane et sacré, dont témoigne, par exemple, l'œuvre de Rabelais, avec une imprégnation des propos impies dans la langue quotidienne (p. 255 et 256).

L'interdit, réitéré depuis des siècles, a favorisé l'émergence d'expressions qui désarment le blasphème comme « pardi », « parbleu », « nom d'une pipe » ou « nom d'un petit bonhomme », transformant ainsi la parole pécheresse en une innocente interjection.

Le non-respect du dimanche est aussi un exemple où sacré et profane se mêlent car, non seulement ce jour n'est pas réservé, ainsi qu'il devrait l'être, à la sanctification du Créateur, mais encore il va être utilisé pour des activités profanes comme le cabaret, espace reconnu blasphématoire par excellence.

Depuis 1791, le blasphème ne peut plus être poursuivi en justice, mais de nouveaux textes votés ultérieurement permettent de punir un certain nombre de manquements à l'égard de la religion. Ainsi une ordonnance et une loi de 1814 interdisent le travail dominical (p. 226 à 228).

Cependant les discours sur celui-ci évoluent. Si les évêques, à partir de 1830, réitérent leur dénonciation, ils suivent un nouvel angle d'attaque. La profanation du premier jour de la semaine n'est pas seulement un acte contre la sacralité divine, elle devient « un signe de dédain pour la dignité humaine » (p. 237).

D'autres évolutions surviennent qui permettent d'atténuer la rigueur des positions sur le blasphème.

Par exemple, l'adéquation entre Juifs, Turcs et blasphémateurs se serait estompée dans le discours des théologiens à partir du xvii^e siècle car pour être vrai blasphémateur, il faudrait désormais « prononcer avec intention de blasphémer » (p. 35).

Si un lien étroit est établi entre sorciers et blasphémateurs justifiant une chasse aux sorciers qui embrase l'Europe entre 1570 et 1650, la possession diabolique est plus tard envisagée comme une circonstance atténuante pour l'individu accusé de blasphème.

La théorie du salut, elle, insiste sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes. Elle autorise même

à retourner l'accusation de blasphème, car dire que Dieu ne pourrait pas sauver tous les hommes serait attaquer sa toute puissance et donc blasphémer. Avec Pierre Bayle, celui qui insulte le Ciel n'est plus le misérable injurieux ni même « l'hérétique opiniâtre », mais bien celui qui pense pouvoir se mettre à la place de Dieu pour juger autrui, qui estime avoir barre sur la conscience même de celui qu'il persécute. Le blasphémateur devient celui qui s'attribue ce qui n'appartient qu'à Dieu (p. 182).

La lutte contre le blasphème et la compétence juridictionnelle en la matière connaissent différentes phases.

Le véritable début de la législation royale sur le blasphème est l'ordonnance de Louis IX promulguée en 1263 au retour de la Terre sainte.

Une gradation des peines existe selon le nombre de récidives – fer chaud au front, lèvres puis langue percées (p. 76). Sur les conseils du futur pape Clément IV, Louis IX, en 1264, atténue la sévérité des châtiments corporels. Ses successeurs pourtant reprennent généralement les mêmes dispositions mutilantes. Localement, certaines villes se préoccupent du blasphème. Par exemple, au Puy-en-Velay, en 1581, les édiles ont fait installer une cage sur une place publique de la ville pour y exposer les blasphémateurs (p. 105, note 5).

L'État, en France, à Venise ou dans le Saint-Empire, fait de la dénonciation une obligation pour les témoins d'un blasphème et prévoit aussi la punition de ceux qui refusent de désigner les fautifs. La législation française, depuis Charles VI, exempte même le dénonciateur des frais de poursuite et lui octroie le tiers du montant de l'amende infligée au coupable (p. 153 et 154). L'intérêt personnel à dénoncer le blasphème reste une constante. L'auteur cite par exemple « le cas de Valerio Camerino qui, en 1588, fut accusé par des jeunes gens d'avoir blasphémé gravement à plusieurs reprises. Or il s'était avéré que tous ces dénonciateurs étaient locataires de Camerino et en indécatesse avec lui pour ne pas avoir acquitté leur loyer depuis plusieurs mois. » (p. 155, note 1). Dans la postface, c'est le cas d'Asia Bibi qui est évoqué (p. 278), cette Pakistanaise chrétienne condamnée à mort en 2010², accusée de blasphème, une première épouse ayant ainsi cherché à l'éloigner du domicile familial. L'actuelle loi sur le blasphème au Pakistan est régulièrement dénoncée comme un instrument servant à régler des conflits personnels ou fonciers. De leur côté, juges et gouvernants

craignent que leur indulgence ne soit interprétée comme un soutien aux blasphémateurs par les fondamentalistes et utilisée pour remettre en cause de fragiles équilibres politiques et religieux.

L'affaire du chevalier de La Barre étudiée par l'auteur (p. 175 à 180) montre à quel point le blasphème sert de prétexte à des considérations politiques et combien sa condamnation dépend du contexte dans lequel il survient et de circonstances personnelles (mort du Dauphin, brouille entre deux familles).

En ce qui concerne la compétence juridictionnelle, on observe, d'une façon générale, un dessaisissement progressif de la justice ecclésiastique au profit de la justice laïque depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539. Les thèses gallicanes développent l'idée d'une autonomie du prince à l'endroit de toute autre autorité, le reconnaissant comme lieutenant de Dieu en son royaume. Insulter le ciel peut alors facilement s'apparenter à une offense commise à l'égard de l'autorité royale elle-même. Les troubles causés par le blasphème (châtiments divins qui menacent toute la collectivité telles « les guerres, pestes et stérilité » dénoncées par François I^{er} (p. 94), désobéissance et rébellion pouvant remettre en cause l'ordre social), ainsi que les bénéfices que peut en retirer l'autorité royale (respect dû à l'autorité qui venge la gloire divine)

2. En juillet 2015, la Cour suprême a accepté d'examiner le recours d'Asia Bibi. Au Pakistan, personne n'aurait jamais encore été exécuté sur la base de la loi anti-blasphème de 1986, mais beaucoup seraient morts en son nom.

justifient aussi la compétence de la justice séculière.

Progressivement, la consolidation du pouvoir souverain, l'affaiblissement des affrontements confessionnels, une déprise de la crainte divine autorisent à ne plus craindre réellement les blasphémateurs. Les poursuites deviennent moins fréquentes, le blasphème sort peu à peu de la sphère publique et le blasphémateur se retrouve dans le champ du privé, là où l'Église peut encore essayer de lui signifier sa parole et son jugement. À quelques exceptions tragiques près, peu de blasphémateurs perdent la vie après 1670-1680 pour avoir seulement déshonoré le nom de Dieu (p. 200 et 201).

Pendant la période révolutionnaire, les blasphémateurs sont ceux qui menacent le régime, constituent le monde organisé du complot, cette « horde impure payée pour blasphémer » dénoncée par Robespierre (p. 215). Mais c'est le culte de l'Être suprême et la croyance en l'immortalité de l'âme qui contribuent le plus à réintroduire à sa place initiale l'acte blasphématoire (p. 216 à 219).

Avec la Restauration se dessine une nouvelle figure du blasphémateur qui est à rechercher parmi les libéraux, les républicains, les ouvriers (p. 225 et 226).

Malgré l'offensive des milieux catholiques auprès des pouvoirs

publics au XIX^e siècle, il n'y a pas de loi sur le blasphème. L'Église catholique use donc d'autres moyens pour montrer aux populations coupables que la justice de Dieu peut se substituer à la défaillance de la justice des hommes : phénomènes miraculeux, apparitions, messages reçus du Ciel aux contenus anti-révolutionnaires et le plus souvent apocalyptiques. L'auteur analyse ensemble les récits qui sont faits des visions carmélites de Tours (elles commencent en 1843) et de l'apparition de La Salette (1846) (p. 231 à 237 et p. 322 à 325). Dans le sillage des apparitions dénonciatrices s'organisent des réseaux de confréries et d'associations expiatriques qui mêlent intimement le combat contre le blasphème à celui de la profanation du dimanche.

L'auteur conclut *Histoire du blasphème en Occident*³ sur le sacré, car la parole impie renvoie moins au religieux qu'au sacré. D'autres valeurs, hier tenues pour profanes, ont acquis une charge sacrée. Ainsi, pendant la Révolution française, ce transfert de sacralité fait de la Patrie, du Peuple, de la République des références interdites au sacrilège de la langue. Aujourd'hui, « les "droits de l'homme" sont aussi autorisés à

3. On signalera juste un petit problème pratique d'emplacement et de numérotation des notes de la page 182 à la page 194 et de nouveau page 275.

fonder une sacralité. La liste n'est probablement pas close. Elle montre simplement que le blasphème continue de se dérober » (p. 275).

Si l'on souhaite davantage de développements sur les rapports entre blasphème et rire, on pourra se reporter à l'ouvrage collectif paru en août 2015 sous la direction de Pierre Serna, *La Politique du rire : satires, caricatures et blasphèmes. XVI^e-XXI^e siècles*⁴, avec un texte d'Alain Cabantous, « Le rire et le blasphème : remarques sur un couple improbable ».

Histoire du blasphème en Occident contient quant à lui de savoureux passages, comme cette plainte déposée au bailliage de Bourg-la-Reine le 6 novembre 1672 (p. 291) : « [...] Pierre Ruault accusé et appréhendé [...] pour injures et blasphèmes proferés à l'encontre de Dieu et Monsieur Colbert Ministre d'Etat [...] interrogé pourquoy il est dans nos prisons a dit qu'il ne scait pourquoy sinon que l'on luy a dit qu'il avait envoié faire foutre

Monsieur Colbert [...] ». On y apprend aussi que, sous l'influence des Pères de l'Église, ceux du IV^e siècle en particulier, le Christ est censé n'avoir jamais ri (p. 279).

Enfin, on relèvera l'hommage rendu par l'auteur dans la postface aux victimes récentes des législations anti-blasphème, tel le blogueur et écrivain saoudien Raif Badawi (p. 278). Nous renverrons d'ailleurs à son sujet au livre *1000 coups de fouet*⁵ et notamment à la très belle préface de Raif Badawi. Mais ce qui ne manque pas de heurter, c'est que ce livre, édité avec le soutien d'Amnesty International et dont les bénéfices seront reversés à l'auteur pour assurer sa défense, contient une note de l'éditeur où l'on peut lire : « Les citations du Coran présentes dans le texte original et qui pour des raisons de sécurité ont été supprimées dans la présente édition sont identifiées par (*). »

Isabelle Eon

4. Pierre Serna (dir.), *La Politique du rire : satires, caricatures et blasphèmes. XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, Champ Vallon, coll. « La Chose Publique », 2015.

5. Raif Badawi, *1000 coups de fouet. Parce que j'ai osé parler librement*, Paris, Kero, 2015, pour la traduction française.

Johann Chapoutot, *La Loi du sang : Penser et agir en nazi*,
Paris, Gallimard, 2014

Le dernier livre de Johann Chapoutot, historien de l'Allemagne qui a déjà publié plusieurs ouvrages sur le nazisme, présente au lecteur avec force minutie l'abondante littérature juridique nationale-socialiste. Le sous-titre programmatique de cet ouvrage, « penser et agir en nazi », permet à cet égard de saisir d'emblée l'enjeu d'une étude de ces sources : révéler un corpus idéologique massif destiné d'une part à orienter et surtout légitimer l'action guerrière et exterminatrice du III^e Reich, et d'autre part à ordonner et rationaliser l'obéissance du peuple allemand mû dès lors par l'impératif absolu de purifier, préserver et régénérer la race aryenne. De sorte que nous sommes amenés à dépasser l'idée répandue, comme l'écrit l'auteur, d'un simple « anti-intellectualisme fasciste » (p. 95), grâce à ce qu'il nous propose : une véritable épistémologie du droit nazi. Or, ce dépassement n'est pas aisé, pour les nazis eux-mêmes (l'ouvrage montre en dépit de la logique des textes des juristes et de leur volonté de cohérence, un empêchement certain dans des contradictions insolubles, nous y reviendrons). En effet, la biopolitique nazie, car il s'agit de cela, valorise la nature

comme étant la source du droit ; le positivisme, le normativisme, le « décisionnisme », sont *a contrario* des courants dégénérés et « enjuivés ». Les lois juives écrites sont par définition, extérieures aux individus, et par voie de conséquence, interprétées comme des contraintes imposées aboutissant à une servilité idiosyncratique. Carl Schmitt, cité régulièrement dans le livre de Chapoutot, dénonce ainsi Kelsen et l'école de Vienne, son cosmopolitisme et son internationalisme anti-racial, qui *in fine* aboutissent à « une dévaluation des normes par inflation normative » (p. 390), la loi juive est par ailleurs un « chaos entre le nihilisme anarchiste et le normativisme positiviste » (p. 104). Pourtant, les normes doivent être conformes à la nature, à la vie, et non dérivées de l'esprit. La représentation nazie dépeint une race germanique originaire dont l'instinct est sûr. Il faut ainsi faire confiance au droit coutumier, à la sagesse proverbiale, devenir à la fois « juriste et folkloriste » (p. 82). Une phrase attribuée à Goethe mais qui est en fait de Jacobi, citée par un propagandiste de la religiosité nordique, affirme « C'est une pulsion, c'est donc un devoir » (p. 78). Nous

voici en face de cette contradiction prégnante de tout l'effort du jusnaturalisme racial : démontrer, prouver, argumenter, légitimer et systématiser ce qui devrait se passer de rationalité, soit, la pulsion pure qui commande à toute action. Les textes produits le sont par nécessité de relever un droit infecté par le paradigme du décalogue mosaïque importé en Europe par l'universalisme chrétien. La biopolitique nazie se fonde ainsi sur la race, comme objet scientifique imposé par la dynamique naturelle. Le darwinisme social qui instaure une lutte pour la vie et une domination du plus fort est évidemment le support de toutes ces théories. Au sein de ce tissu rhétorique se trouve l'idée d'un antisémitisme intellectuel, qui est également l'idée forte de cet ouvrage. Cette idée peut paraître polémique mais elle est très importante. Arendt définissait le totalitarisme notamment, comme un pouvoir où le crime, le meurtre, n'étaient pas l'exception mais bien la norme. Les documents mis au jour par Chapoutot montrent dans quelle mesure l'extermination des juifs, qui sont à l'origine de tous les maux de l'Allemagne, est nécessaire et justifiée par la lutte pour la vie. Les juifs ne sont d'ailleurs pas même une race ou une sous-race, mais selon des conceptions présentes depuis la fin du XIX^e siècle en Europe, de l'ordre

de la bactériologie, les juifs sont des bacilles, des *Unrasse* ou *Gegenrasse* (non-race ou contre-race). Quoi de plus naturel et légitime dès lors que de s'en débarrasser définitivement ? Quoi même de plus éthique ? Aucun affect, aucune pitié (qui est de toute façon une maladie de la sensiblerie chrétienne), ne peut entrer en ligne de compte dans cette volonté de meurtre de masse. Il est urgent et nécessaire de remédier à cette maladie qui affaiblit la race germanique et menace de la détruire. Le juriste se fait médecin, et le corps médical lui-même n'est pas en reste pour soutenir ces thèses. Le serment d'Hippocrate est alors simplement reformulé, le médecin n'est pas au service de la « personne privée », mais du peuple, et précisément de la race, selon Gerhard Wagner, médecin et physicien du Reich. D'après Arthur Gütt, médecin et eugéniste, il faut « mettre en pratique les préceptes de l'hygiène raciale, c'est-à-dire en veillant à la santé des générations futures » (p. 222). Les rapports, thèses, et autres essais des médecins du Reich plient volontiers l'éthique de leur métier au service de la race, justifiant non seulement l'extermination mais également l'eugénisme, la stérilisation massive, dont Chapoutot nous rappelle qu'elle a fait 400 000 victimes en douze ans (p. 188), la lutte contre l'homosexualité et les asociaux. L'auteur nous invite

à comprendre comment la conviction profonde des nazis se réclamant de la science ne pouvait souffrir l'once d'une culpabilité ou d'une hésitation, en vertu de l'urgence de la situation (les documents révèlent en outre un usage récurrent du terme « *Not* », « vocable qui signifie à la fois la détresse, dans une situation qui est objectivement périlleuse, l'urgence à agir pour y remédier et la nécessité dont peut se réclamer l'action. Nécessité fait loi, et, de fait, la *Not* entraîne le *Notzustand*, l'état d'urgence » (p. 228). Mais plus encore, ces textes servent la légitimation de la dureté et de la brutalité allemande (p. 327), les superlatifs eux-mêmes sont « superlativés » (*allerbrutal* « qui a déjà valeur de superlatif » devient *allerbrutalste* par exemple). Cette dureté répond à la haine que les Allemands subiraient depuis 6 000 ans (depuis la naissance du judaïsme donc) par le biais du christianisme. Le judéo-christianisme a dénaturé et acculturé la race germanique. (Il est par ailleurs intéressant de noter, au milieu de toute l'entreprise d'une réhabilitation et d'un renouvellement de la religiosité nordique, comment certains théologiens, pour maintenir malgré tout leur foi et leur identité vont jusqu'à déjudaïser Jésus). Outre cette origine lointaine mais diffuse et sournoise de la décadence et de l'affaiblissement du peuple allemand, il

existe également des moments historiques clairement circonscrits par le III^e Reich, interprétés comme des agressions successives justifiant à nouveau un mimétisme de la brutalité. Dans la troisième partie de l'ouvrage intitulée « Régner » (à la suite de « Procréer », et « Combattre »), l'auteur revient sur l'interprétation national-socialiste de la paix de Westphalie, à l'origine de la dissolution du Saint Empire Romain Germanique, autrement dit à l'origine de la division et de l'impuissance à venir de l'Allemagne, soumise dorénavant aux puissances extérieures, à l'ingérence de la France qui aurait toujours maintenu à dessein cet éclatement de l'Empire. Il s'agit en effet, selon Carl Bilfinger, professeur de droit allemand, à la fois d'une « dénationalisation » et d'une « internationalisation des territoires souverains allemands » (p. 363). Les propagandistes universitaires veillent à narrer une causalité conspirationniste évidente et continue dans l'histoire. De sorte que, et c'est encore une fois le fil conducteur de l'ouvrage, la violence, le crime, la brutalité, l'extermination des uns et la soumission des autres, sont absolument légitimes. Ils deviennent en réalité des impératifs catégoriques qui servent les objectifs de procréation sur la base d'une considération biologique raciale, de lutte pour imposer les lois du sang, et enfin de

domination éternelle selon l'eschatologie nazie (p. 29-30). La propagande est ainsi diffusée par les juristes, les universitaires, les médecins, les cinéastes, les hauts-fonctionnaires du parti, Himmler et Goebbels, suivant la volonté du Führer - car il demeure le juge de tout temps et est élu par la nature. La lecture de l'ouvrage imposant de Chapoutot nous permet ainsi de rendre intelligible dans la mesure du possible ce qu'il nomme « l'univers mental nazi », ainsi que « la formulation d'un discours de sens, voire d'un impératif, d'une maxime, d'un devoir » (p. 25) qui facilite le

passage à l'acte. La normativité nazie, au travers des textes réunis par l'auteur, apparaît comme dense, détaillée, démesurément soucieuse de justifier toutes les exactions, édifiante dans sa rationalisation et son administration extrême de la libération des pulsions meurtrières. L'analyse par Johann Chapoutot des pratiques discursives juridiques de la biopolitique raciale nazie est non seulement essentielle mais deviendra également certainement une source importante des études à venir sur cette période de l'histoire.

Avishag Zafrani

Martha C. Nussbaum, *Les Religions face à l'intolérance.*
Vaincre la politique de la peur, Paris, Climats, 2013

Le titre du livre de Martha C. Nussbaum résume bien son contenu. L'auteure affirme que l'intolérance actuelle, dont les « religions » seraient victimes, se fonde sur une politique de la peur qu'il nous faut parvenir à vaincre. L'ensemble des chapitres se réduit à l'exposition de cette thèse. L'ouvrage commence par critiquer les lois européennes qui interdisent le port du foulard à l'école et le port du niqab dans les lieux publics. Ces lois sont intolérantes et liberticides et traduisent, selon l'auteure, une « xénophobie » fondée sur le nationalisme.

Les présupposés théoriques de Martha Nussbaum apparaissent assez vite au fil des premiers chapitres. L'islamophobie est prise au sens strict : c'est un sentiment populaire de peur qui est ressenti face à une menace supposée provenir de l'« islam ». Cette peur s'est particulièrement cristallisée sur cette religion depuis les attentats du 11 septembre 2001 mais l'intolérance concerne, selon l'auteure, l'ensemble des religions. Cette généralisation n'est jamais analysée comme telle : elle permet seulement à l'auteure d'analyser l'islamophobie actuelle – qu'elle ne nomme jamais comme telle – comme

un affect négatif comparable à l'antisémitisme.

Dès le début de l'ouvrage, un terme se signale par son absence : c'est le terme de racisme. Il est troublant que ce terme soit absent de la réflexion de Martha Nussbaum. Elle réduit en effet l'islamophobie actuelle à un simple recul de la tolérance religieuse qui menace seulement le droit des « minorités » à pratiquer leur religion. On peut estimer, contrairement à l'auteure, que les pays européens sont confrontés à une nouvelle forme de racisme qui prend la forme du rejet d'une religion.

On pourrait dire que la méthode d'analyse de l'auteure consiste à dépolitiser systématiquement la question qu'elle traite en réduisant le racisme et l'islamophobie contemporaine à la simple manifestation d'un affect : « la peur de l'Autre ». L'islamophobie est donc définie de façon littérale : c'est un sentiment de peur collective, une « phobie » qui ne relève pas du racisme mais de l'ignorance. Martha Nussbaum estime par exemple que la propagande en faveur de l'interdiction de constructions de minarets en Suisse a su jouer sur des « tendances biologiques » et des mécanismes psychologiques

primitifs et naturels¹. On objectera à l'auteure que, si la peur est un moyen d'action politique des dirigeants sur les masses, jamais le racisme comme construction sociale et idéologique ne peut s'y réduire.

On pourrait louer la simplicité du raisonnement de l'auteure sur des sujets politiques qui méritent de ne pas être réservés à un public strictement académique et donc nécessairement restreint. Mais c'est souvent le simplisme des thèses de Martha Nussbaum qui les rend paradoxalement élitistes. Dès lors que l'auteure n'interroge jamais les causes de l'islamophobie – qu'elle considère implicitement comme une donnée évidente – elle présuppose que les « masses ignorantes » sont responsables de celle-ci. La conséquence, c'est qu'elle ne considère jamais que l'islamophobie puisse être le produit d'une construction politique par un ensemble d'institutions ; construction à laquelle les médias et les élites, politiques et intellectuelles, participent. Le fait que l'auteure s'étonne et s'indigne, en parlant de la tuerie perpétrée par Anders Breivik, que l'on n'ait pas davantage surveillé les groupes fondamentalistes chrétiens² est symptomatique de l'absence de toute prise en compte des liens entre les politiques sécuritaires et le nou-

veau racisme. La lutte internationale contre le terrorisme permet, entre autres, de déployer et de légitimer des pratiques racialisées de contrôle des flux migratoires à l'échelle globale.

En faisant de la peur un sentiment naturel et nécessaire fondé sur des données biologiques, Martha Nussbaum semble donc suggérer que nous avons raison d'avoir peur de l'Autre mais qu'il faut en avoir peur de façon modérée et équitable³. Ainsi, il ne faudrait pas cesser d'avoir peur des menaces terroristes et critiquer les politiques sécuritaires de surveillance de la population à l'échelle mondiale mais il faudrait enquêter sur tous les terroristes potentiels, qu'ils soient laïques, chrétiens ou musulmans⁴. Nous devons donc généraliser la politique de la peur à toutes les communautés suspectes ; seule façon d'être équitable. Bref, pour l'auteure, vaincre la politique de la peur n'est rien d'autre qu'étendre les politiques sécuritaires au nom de l'équité.

C'est que Martha Nussbaum n'envisage jamais les moyens politiques de lutte contre la dite « politique de la peur ». Dès lors que le racisme est réduit à la peur, on ne peut que lutter psychologiquement contre lui en luttant contre notre propre peur. C'est ainsi que l'éthique vient tenir lieu de la politique. Il faut

1. M. Nussbaum, *Les Religions face à l'intolérance*, op. cit., p. 73.

2. Cf. *Ibid.*, p. 76-77.

3. Cf. *Ibid.*, p. 41 et 42.

4. Cf. *Ibid.*, p. 79.

contrebalancer la peur de l'Autre par une éthique fondée sur l'usage de l'imagination en vue de stimuler l'empathie, la réflexion et l'ouverture à l'Autre⁵. Cela permettrait de rompre avec les préjugés narcissiques produits par la peur et de s'ouvrir à la tolérance des différences de choix et de modes de vie. Sans une telle éthique, l'égalité juridique des citoyens et des confessions reste précaire voire inefficace. C'est, en outre, cette éthique qui est censée avoir guidé Socrate et les grands fondateurs de la liberté de religion aux États-Unis⁶. L'histoire politique de la sécularisation se réduit ainsi à l'histoire affective de la tolérance. Toutefois, Martha Nussbaum propose aussi des « solutions concrètes ». Elle invite les citoyens à s'informer sur l'islam et les musulmans en lisant notamment le dossier du magazine *Time* sur les musulmans aux États-Unis⁷. Elle enjoint aussi le lecteur à partir à leur rencontre à New York. Un peu d'ethnologie spontanée des « minorités musulmanes » et quelques études de terrain suffiront donc, pour Martha Nussbaum, à vaincre la politique de la peur par une éthique de l'empathie.

Si Martha Nussbaum a le mérite de critiquer des lois liberticides et islamophobes en Europe, cette

critique s'effectue toutefois au nom d'une position politique d'ensemble éminemment critiquable. L'envers de sa critique de l'islamophobie européenne n'est ni plus ni moins qu'un éloge des États-Unis. L'auteure oppose l'Amérique du Nord à l'Europe en montrant que la première se caractérise par un consensus relativement stable quant au droit de pratiquer librement sa religion ; droit que les pays d'Europe ne respectent plus lorsqu'il s'agit de le faire valoir pour les « minorités » musulmanes. Cette perspective est peut-être tenable si l'on s'en tient, comme le fait l'auteure, à la politique intérieure des États-Unis sans jamais considérer le rôle des États-Unis dans le déploiement d'une politique sécuritaire de surveillance à l'échelle mondiale⁸. Bref, ne pas nommer le racisme d'État qui se cache sous la « politique de la peur » conduit Martha Nussbaum à éluder les questions proprement politiques que pose aujourd'hui la montée de l'extrême-droite en Europe qui a lieu en partie par l'intermédiaire de l'islamophobie.

Mohamed Amer Meziane

8. La question du statut des musulmans aux États-Unis n'est envisagée qu'à travers la polémique relative au projet de construction d'un centre culturel musulman à proximité du lieu des attentats du 11-Septembre. C'est l'objet du chapitre 6 de l'ouvrage. La façon dont les guerres menées au Moyen-Orient par les États-Unis ont influencé le rapport de l'opinion publique aux minorités musulmanes américaines n'est jamais prise en compte.

5. Cf. *Ibid.*, p. 197.

6. Cette relecture affective et psychologique de l'histoire de l'idée de tolérance fait l'objet du chapitre 3. Cf. *Ibid.*, p. 91-139.

7. Voir *Ibid.*, p. 290 et p. 313.

L'auteur ne le cache pas, « la littérature est une affaire sérieuse¹ ». On se tue pour des images, mais on passe devant les livres sans les voir. On ne sait pas ce que peut un livre. Or *Soumission* vient de montrer sa mesure, il serait déplacé d'y insister.

Un livre, ce n'est pas un ramassis d'opinions, c'est une complication d'esprit. C'est assez dire qu'on ne saurait saisir le dessein de *Soumission* en tâchant de le fixer dans les catégories scolaires : fiction, roman d'anticipation, fable politique, pamphlet libertaire, etc. Il faut être *neutre*, l'auteur ne cesse de le répéter, « chaste comme le papier » disait Baudelaire. Neutre, c'est-à-dire tout le contraire d'« engagé ». Les engagés ne font pas des livres, ils rédigent leurs opinions. Les auteurs font des labyrinthes pour les esprits avec des mots. Ils écrivent dans la langue de tous, mais ce qu'ils écrivent, ils l'écrivent *à rebours* : « Ce chef d'œuvre était une impasse ; mais n'est-ce pas le cas de tous les chefs-d'œuvre² ? » Quel idéologue pourrait ainsi conclure son libelle ? Il faut s'habituer à la supériorité

de la littérature, elle prend les pensées à revers.

Huysmans, l'auteur d'*À rebours* précisément, n'a pas beaucoup éveillé la curiosité des commentateurs. Son livre embrasse pourtant de part en part celui de Houellebecq et l'oriente. Qui se souvient que Mallarmé a dédié une « Prose » à Des Esseintes, en une célébration sans pareille du livre comme instrument spirituel ? « Car j'installe, par la science, /l'hymne des cœurs spirituels... » François, le successeur tardif de Des Esseintes, a beau être un adepte de la vie molle, il participe à un jeu d'écriture serré à outrance. Non seulement le livre de l'auteur se complique d'un dialogue constant avec les livres sacrés, mais il s'impose d'emblée comme une réflexion sur l'écriture, la maturité du chef d'œuvre, le déclin de l'auteur, la répétition de ses échecs, la conversion de son âme oblatrice, toute posture qui laisse loin derrière elle l'armée des sycophantes. Houellebecq le dit : « Je capte une situation. » Cette photographie, capture de lumière sociale, exclut qu'on le capte lui-même sans entrer dans la *camera obscura*. Or dans cette chambre noire, comme dans l'idéologie, tout est à l'envers.

1. Michel Houellebecq, *Soumission*, Paris, Flammarion, 2015, p. 59.

2. *Ibid.*, p. 38.

Il y en a qui croient que, dans le livre de Houellebecq, « identitaire » veut dire identitaire, « islam » veut dire islam, « parti socialiste » de même, mais ils sont peu introduits à la loi du livre. Lire un livre suppose un peu plus de combativité. Ce ne sont pas les termes qui comptent, mais les *relations*. Ainsi Huysmans contre Léon Bloy, ne serait-ce pas la reprise du naturalisme surjoué de Houellebecq contre le nietzschéisme des prétentieux ? L'islam darwinien de fameux Rediger ne reprend-il pas des moments inavouables du *Kulturkampf*, comme les cocktails de l'Institut du monde arabe le souvenir des soirées de la NRF au *Lutetia* ? L'analogie pourrait se poursuivre à l'infini. Elle peut aussi tourner à la résolution brutale : « Seule une religion, essayait de démontrer l'article, pouvait créer, entre les individus, une relation totale³. »

Avec Houellebecq, l'âge des Rimbaud est fini et laisse place à la séduction des conversions en chambre. « Non, vous n'êtes pas Nietzsche. Mais vous êtes quelque chose, quelque chose d'intéressant⁴. » Pour n'être pas rien, Houellebecq, a dû devenir le scribe de Dieu. Je suis un « prophète amateur », a-t-il parfois laissé entendre. Le recours ne viendra pas des « guignols de

l'engagement⁵ », mais d'une forme d'invocation : « Au fond, c'était un mystère ; Dieu en avait décidé ainsi⁶. » Car Dieu a tout prévu pour la France : la sortie en douceur ! Voici que, rompant avec un délaissement irrémédiable, s'impose une force immense, irrésistible, océanique, la conversion à l'islam, qui répondra à la conversion chrétienne de Huysmans. Fini la République, fini la laïcité, fini l'athéisme auxquels veulent croire les volontaristes de tout bord. La triade a vécu ce qu'ont vécu les Lumières. Une tiédeur de hammam lui succède avec son lot de femmes troublées et d'hommes flattés. Ce qu'ils désirent dans le fond, c'est « l'idée renversante et simple, jamais exprimée auparavant avec cette force, que le sommet du bonheur humain réside dans la soumission la plus absolue⁷ ». Comment le pays du « pur amour » pouvait résister à cette apologie de la passivité réconciliatrice ? Adieu les révoltés de l'humanisme athée, commence l'ère de la grande maternité des désirs.

Il faut être moins grand politique que Ben Abbes pour lire dans cette allégorie les signes d'une « islamophobie » en marche : à tout prendre, il s'agirait plutôt d'un bilan de la religion de l'amour, soudain délivrée

3. *Ibid.*, p. 274.

4. *Ibid.*, p. 247.

5. *Ibid.*, p. 59.

6. *Ibid.*, p. 276.

7. *Ibid.*, p. 260.

de ses « croyances irrationnelles marginales⁸ », comprenons Incarnation et présence réelle dans l'Eucharistie ! Nouvel humanisme fondé sur la rencontre entre Nietzsche et Guénon, nouvelle rationalité fondée sur le « dessein intelligent » de l'univers, nouvelle satisfaction communautaire et familiale, voilà ce que nous promet non pas Houellebecq, mais un livre tout entier voué à des chaînes de raison. Attention ! Causalités en marche...

« Vous voyez, il est bien difficile de dire en ce moment ce qui est, ou non, possible. Si quelqu'un vient vous prétendre le contraire, ce sera un imbécile ou un menteur : personne à mon avis ne peut prétendre savoir ce qui va se passer dans les prochaines semaines⁹. » Le moment est peut-être venu de prendre au sérieux une littérature capable de poser de telles questions. Pourtant le livre ne transmet aucun

pronostic, il laisse le lecteur dans l'obligation de les multiplier, autant qu'il existe d'univers possibles. Car le narrateur de la *Possibilité d'une île* n'a rien lâché sur l'essentiel : une île peut-être, mais d'abord une *possibilité*. Le livre, le roman laisse son lecteur au pied de la pyramide des mondes possibles, dont nous ne savons si elle finira par donner naissance au meilleur des mondes possibles. Certains ne manqueront pas d'apercevoir les prémisses « d'une nouvelle phase organique de civilisation¹⁰ » dans ce faisceau d'incertitude. Mais d'autres, n'oubliant ni Béatrice, ni la félicité de l'intellect, tiendront le nouvel empire en respect et continueront à se battre pour l'antique liberté gauloise – ou gaulienne. Mais dire que Houellebecq a choisi pour nous, c'est se montrer non seulement abusé, mais illettré.

Bruno Pinchard

8. *Ibid.*, p. 275.

9. *Ibid.* p. 64.

10. *Ibid.*, p. 275.

Les Auteurs

PHILIPPE CARDINALI

Philosophe et historien de l'art, professeur de chaire supérieure, Philippe Cardinali enseigne l'histoire et théorie des arts à Paris en classes préparatoires Lettres. Il a notamment publié *L'Invention de la Ville moderne* (Paris, La Différence), sur l'interaction entre l'aménagement de la ville et l'invention de la perspective à la Renaissance, et différentes contributions sur la question de la ville et sur celle des arts du visible. Il prépare un essai sur *Les Demoiselles d'Avignon* et les enjeux qu'a pu avoir la représentation du monde de la prostitution pour les avant-gardes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle.

PASCALE GILLOT

Pascale Gillot, ancienne élève de l'ENS Ulm, agrégée et docteur en philosophie, est maître de conférences au département de philosophie de l'université de Tours. Ses recherches portent sur les modèles de l'esprit et de la subjectivité, et sur la question du rapport corps-esprit, de la philosophie moderne à la philosophie contemporaine. Elle a notamment publié *L'Esprit. Figures classiques et contemporaines* (Paris, CNRS Éditions, 2007), *Althusser et la psychanalyse* (Paris, Puf, « Philosophies », 2009), et, en collaboration avec Pierre Cassou-Noguès, un volume collectif intitulé *Le Concept, le sujet et la science* (Paris, Vrin, 2009).

ROLAND GORI

Roland Gori est professeur émérite de psychopathologie clinique à l'université Aix Marseille, psychanalyste membre d'Espace analytique. Il a notamment publié les ouvrages suivants : *L'Individu*

ingouvernable (Paris, LLL, 2015), *Faut-il renoncer à la liberté pour être heureux ?* (Paris, LLL, 2014), *La Fabrique des imposteurs* (Paris, LLL, 2013), *La Dignité de penser* (Paris, LLL, 2011), *De quoi la psychanalyse est-elle le nom ? Démocratie et subjectivité* (Paris, Denoël, 2010), *La Santé totalitaire. Essai sur la médicalisation de l'existence* (avec M.-J. Del Volgo, 2005, réédition Flammarion-Poche, 2014).

CHRISTIAN HERVÉ

Christian Hervé est professeur des Universités en médecine légale et droit de la santé, directeur du département universitaire de médecine légale et de droit de la santé, Centre biomédical des Saints-Pères, directeur du laboratoire d'éthique médicale, de droit de la santé et de santé publique de la faculté Necker-enfants malades, directeur du département de consultations et de santé publique du Centre d'accueil et d'hébergement et de soins hospitaliers de Nanterre.

PIERRE MAGNARD

Pierre Magnard est professeur émérite de philosophie à l'université Paris IV-Sorbonne. Il est entré en philosophie en 1947, dans la khâgne du lycée Henri IV pour répondre au défi représenté par la « Lettre sur l'humanisme » de Martin Heidegger à Jean Beaufret, il n'a cessé depuis lors d'enseigner pour transmettre. Il s'ingénia pour cela à retrouver la grande tradition humaniste, faisant dialoguer Montaigne et Pascal, Marsile Ficin et Pic de la Mirandole, Nicolas de Cues et Charles de Bovelles. Enseignant depuis 1956 à Moulins puis à Clermont-Ferrand, Dijon, Poitiers, Paris IV-Sorbonne enfin, il n'a eu d'autre souci que de transmettre le legs gréco-latin et médiéval,

montrant comment le patrimoine intellectuel et spirituel se constitue dans et par la transmission de l'héritage et son appropriation par les générations successives. Il a obtenu le Grand Prix de philosophie de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre.

MARIE-FRANCE MAMZER

Marie-France Mamzer est néphrologue, spécialisée dans la prise en charge médicale des patients atteints d'insuffisance rénale chroniques traités par la transplantation, et responsable de l'unité fonctionnelle d'éthique médicale à l'hôpital Necker-enfants malades. Directrice adjointe du laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale de la faculté de médecine Paris Descartes, elle est aussi professeur d'éthique et de médecine légale, et chercheur au sein de l'EA 4569 de l'université Paris Descartes. Elle est présidente du comité de protection des personnes Ile-de-France 2, et la commission d'éthique de la Société francophone de transplantation.

RUWEN OGIEN

Ruwen Ogien, philosophe, directeur de recherches au CNRS, laboratoire La République des savoirs (ENS/Collège de France/CNRS). S'occupe principalement de philosophie morale. Derniers ouvrages parus : *L'Éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes* (Paris, Gallimard, 2007) ; *L'Influence de l'odeur des croissants chauds sur la bonté humaine et autres essais de philosophie morale expérimentale* (Paris, Grasset, 2011) ; *L'État nous rend-il meilleurs ? Essai sur la liberté politique* (Paris, Gallimard, 2013) ; *Philosopher ou faire l'amour* (Paris, Grasset, 2014) ; *La Guerre des civilisations n'aura pas lieu. Journal philosophique* (à paraître en mars 2016, Paris, Grasset).

PASCAL PERRINEAU

Pascal Perrineau est professeur des Universités à l'IEP de Paris où il enseigne la science politique et dirige le programme Vie politique. Il a été directeur, de 1991 à 2014, du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), laboratoire de Sciences Po Paris associé au CNRS, un des principaux centres de l'étude de la vie politique en France et en Europe. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont les plus

récents sont les suivants : *La France au Front. Essai sur l'avenir du Front national* (Paris, Fayard, 2014) ; *Le Choix de Marianne. Pourquoi et pour qui votons-nous ?* (Paris, Fayard, 2012) ; *La Décision électorale en 2012* (dir., Paris, Puf, coll. « Recherches », 2013) et *Le Vote normal. Les élections présidentielle et législatives d'avril-juin 2012* (dir., Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Chroniques électorales », 2013).

Il est le politologue de *France Info* particulièrement dans les années électorales et intervient sur de nombreux médias. Il est responsable, depuis six ans, de la page « Études politiques » du *Figaro* qui, une fois par mois, fait le point sur un grand enjeu politique au travers de l'interprétation de données d'enquête et d'opinion.

FRANÇOIS RASTIER

François Rastier, directeur de recherche au CNRS, est un linguiste spécialisé en sémantique des textes. Il a publié notamment *Sémantique interprétative* (Paris, Puf, 1987), *Arts et sciences du texte* (Paris, Puf, 2001), *La mesure et le grain. Sémantique de corpus* (Paris, Champion, 2011), *Apprendre pour transmettre. L'éducation contre l'idéologie managériale* (Paris, Puf, 2013). Son ouvrage sur la poésie de Primo Levi, *Ulysse à Auschwitz* (Paris, Éditions du Cerf, 2005) a reçu le prix de la Fondation Auschwitz. Il a publié depuis diverses études sur la littérature de l'extermination et le genre du témoignage. Derniers ouvrages : *Saussure au futur* (Paris, Les Belles-Lettres, coll. « Encre Marine », 2015) et *Naufrage d'un prophète. Heidegger aujourd'hui* (Paris, Puf, 2015).

PAUL VALADIER

Paul Valadier, professeur émérite aux facultés jésuites de Paris, thèse sur *Nietzsche et la critique du christianisme* (Paris, Cerf, 1974) et d'ouvrages de philosophie morale et politique : *Dérresse du politique, sagesse du religieux* (Paris, Seuil, 2007), *Sagesse biblique, sagesse politique* (Paris, Salvator, 2015). Ancien rédacteur en chef de la revue *Études*, directeur des *Archives de Philosophie*.

MARCEL-LOUIS VIALARD

Marcel-Louis Vialard, MD-PhD (spécialiste en anesthésie-réanimation). Professeur associé de médecine palliative. Praticien hospitalier à l'unité de médecine palliative et de la douleur périnatale, pédiatrique & adulte, hôpital universitaire Necker

Enfants Malades, APHP, Paris ; EA 4569, Laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale, université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité.

Exerçant dans le champ de la médecine de la douleur et palliative, titulaire d'une thèse en philosophie et d'une thèse en théologie avec comme objectif de proposer une « médecine de la personne » et travaillant en collaboration avec des médecins et des universitaires ou chercheurs de sciences humaines et sociales sur les problématiques éthiques touchant la fin de vie, le handicap, les fragilités et la précarisation des personnes à tous âges de la vie.

YVES CHARLES ZARKA

Professeur à la Sorbonne, université Paris Descartes, chaire de philosophie politique, et Global Professor à Peking University. Il enseigne également la philosophie politique à New York University, à l'université de Venise Ca' Foscari, à l'université de Rome « La Sapienza » et dans plusieurs autres universités à travers le monde. Il est notamment l'auteur de *La Décision métaphysique de Hobbes. Conditions de la politique* (Paris, Vrin, 1987, 2^e édition 1999) ; *Hobbes et la pensée politique moderne* (Paris, Puf, 1995 ; 2^e édition 2001) ; *La Questione del fondamento nelle dottrine moderne del diritto naturale* (Naples, Editoriale Scientifica, 2000) ; *L'Autre voie de la subjectivité* (Paris, Beauchesne, 2000) ; *Figures du pouvoir : Études de philosophie politique de Machiavel à Foucault* (Paris, Puf, 2001 ; 3^e édition, 2001) ; *Quel avenir pour Israël ?* (en collab. avec Shlomo Ben Ami et al., Paris, Puf, 2001, 2^e édition en poche « Pluriel », 2002) ; *Hobbes the Amsterdam Debate* (Débat avec Q. Skinner), (Hildesheim, Olms, 2001) ; *Difficile Tolérance* (Paris, Puf, 2004) ; *Un détail nazi dans la pensée de Carl Schmitt* (Paris, Puf, 2005) ; *Réflexions*

intempestives de philosophie et de politique (Paris, Puf, 2006) ; *Critique des nouvelles servitudes* (Paris, Puf, 2007) ; *La Destitution des intellectuels* (Paris, Puf, 2010) ; *Réflexion sur la tragédie de notre temps* (Paris, Vrin, 2013) ; *L'Inappropriabilité de la Terre* (Paris, Armand Colin, 2013) ; *Refonder le cosmopolitisme* (Paris, Puf, 2014) ; *Philosophie et politique à l'âge classique* (Paris, Hermann, 2015) ; *Métamorphoses du monstre politique* (Paris, Puf, 2016).

Il a également publié *Raison et déraison d'État* (Paris, Puf, 1994) ; *Jean Bodin : nature, histoire, droit et politique* (Paris, Puf, 1996) ; *Aspects de la pensée médiévale dans la philosophie politique moderne* (Paris, Puf, 1999) ; *Comment écrire l'histoire de la philosophie ?* (Paris, Puf, 2001) ; *Machiavel, le Prince ou le nouvel art politique* (Paris, Puf, 2001) ; *Penser la souveraineté* (2 vol.) (Paris, Vrin, 2002) ; *Les Fondements philosophiques de la tolérance* (3 vol.) (Paris, Puf, 2002) ; *Faut-il réviser la loi de 1905 ?* (Paris, Puf, 2005) ; *Les Philosophes et la question de Dieu* (en collab. avec Luc Langlois, Paris, Puf, 2006) ; *Matérialistes français du XVIII^e siècle* (en collab., Paris, Puf, 2006) ; *Hegel et le droit naturel moderne* (en collab. avec Jean-Louis Vieillard-Baron) (Paris, Vrin, 2006) ; *Monarchie et république au XVII^e siècle* (Paris, Puf, 2007) ; *Kant cosmopolitique* (Paris, L'Éclat, 2008) ; *Carl Schmitt ou le mythe du politique* (Paris, Puf, 2009) ; *Repenser la démocratie* (Paris, Armand Colin, 2010) ; *Démocratie état critique* (Paris, Armand Colin, 2012) ; *Refaire l'Europe* (avec Jürgen Habermas) (Paris, Puf, 2012) ; *La Terre-sol : pour un monde habitable* (Paris, Armand Colin, 2013) ; *Machiavel : le pouvoir et le peuple*, avec la collaboration de Cristina Ion (Mimesis, 2015) ; *Critique de la reconnaissance : autour de l'œuvre d'Axel Honneth* (Mimesis, 2015) ; *La Philosophie en France aujourd'hui* (Paris, Puf, 2015).

Cités

« Retour à la cité réelle et ouverture à la cité possible »

- Numéro 1 *Sociétés sans droits ?* (2^e éd.)
- Numéro 2 *Michel Foucault : de la guerre des races au biopouvoir* (4^e éd.)
- Numéro 3 *Le corps humain sous influence. La bioéthique entre pouvoir et droit*
- Numéro 4 *Bienvenue dans un monde meilleur. Sur les risques technologiques majeurs*
- Numéro 5 *Le retour du moralisme*
- Numéro 6 *Qu'est-ce qu'un chef? La crise de l'autorité aujourd'hui* (épuisé)
- Numéro 7 *L'ère du divertissement. La société en représentation*
- Numéro 8 *Le travail sans fin ? Réalités du travail et transformations sociales*
- Numéro 9 *L'avenir politique du féminisme. Le cas français*
- Numéro 10 *L'utilitarisme aujourd'hui. Le bonheur sous contrôle ?*
- Numéro 11 *L'art et la ville. New York, Paris, Barcelone*
- Numéro 12 *Religions et démocratie. Judaïsme, christianisme, islam, bouddhisme*
- Numéro 13 *Les Constitutions possibles de l'Europe. Figures politiques de l'Europe unie*
- Numéro 14 *Nouvelles guerres de religion ?*
- Numéro 15 *Politiques de la pornographie*
- Numéro 16 *Jacques Lacan. Psychanalyse et politique* (2^e éd.)
- Numéro 17 *Résistances de la société civile*
- Numéro 18 *Le dépérissement de l'État. Le Léviathan est-il mort ?*
- Numéro 19 *Que dit la chanson ?*
- Numéro 20 *Empires et impérialismes. Les États-Unis, un empire différent des autres ?*
- Numéro 21 *Refaire son corps. Corps sexué et identités*
- Numéro 22 *Sartre à l'épreuve. L'engagement au risque de l'histoire*
- Numéro 23 *Le Québec, une autre Amérique. Dynamismes d'une identité*
- Numéro 24 *Guerres et menaces de guerres. Quel espoir de paix au XXI^e siècle ?*
- Numéro 25 *Emmanuel Levinas. Une philosophie de l'évasion*
- Numéro 26 *Secret privé et secret politique. L'illusion de la transparence*
- Numéro 27 *Le Japon aujourd'hui. La puissance d'innover*
- Numéro 28 *Le démembrement de la parenté. La société recomposée*
- Numéro 29 *Les nations : renouvellement ou déclin ? Identités nationales et réécritures des histoires*
- Numéro 30 *Derrida politique*
- Numéro 31 *Murs et frontières. De la chute du mur de Berlin aux murs du XXI^e siècle*
- Numéro 32 *Sarajevo, l'islam d'Europe*
- Numéro 33 *Paul Ricœur, interprétation et reconnaissance*
- Numéro 34 *L'héritage judéo-chrétien, mythe ou réalité ?*
- Numéro 35 *Le nouveau prolétariat*
- Numéro 36 *Le vertige du mal*
- Numéro 37 *L'idéologie de l'évaluation*
- Numéro 38 *Wittgenstein politique*

Numéro 39	<i>Internet et la société de contrôle : le piège ?</i>
Numéro 40	<i>Deleuze politique</i>
Numéro 41	<i>Capitalismes : en sortir ?</i>
Numéro 42	<i>Utopies</i>
Numéro 43	<i>Socialismes : y revenir ?</i>
Numéro 44	<i>Genre et sexe : Nouvelles frontières ?</i>
Numéro 45	<i>Liotard politique</i>
Numéro 46	<i>Immigration : fantasmes et réalités</i>
Numéro 47-48	<i>Sionismes/Antisionismes</i>
Numéro 49	<i>Le populisme, contre les peuples ?</i>
Numéro 50	<i>Extrêmes violences</i>
Numéro 51	<i>Bourdieu politique</i>
Numéro 52	<i>La laïcité en péril</i>
Numéro 53	<i>René Girard politique</i>
Numéro 54	<i>Psychanalyse ou barbarie</i>
Numéro 55	<i>Aujourd'hui, le post-humain</i>
Numéro 56	<i>La philosophie en France aujourd'hui (1)</i>
Numéro 57	<i>Génocide des Tutsi du Rwanda : Un négationnisme français ?</i>
Numéro 58	<i>La philosophie en France aujourd'hui (2)</i>
Numéro 59	<i>Marx politique</i>
Numéro 60	<i>Que pensent et que veulent les neurosciences cognitives ?</i>
Numéro 61	<i>Les nouveaux Barbares : terrorismes religieux, politique et culturel</i>
Numéro 62	<i>Y a-t-il du vrai dans les religions ?</i>
Numéro 63	<i>L'Éducation à l'âge du numérique</i>
Numéro 64	<i>Politiques du capital</i>

Numéros hors série

La France et ses démons
L'islam en France
Voyages inédits dans la pensée contemporaine
Retour sur événements

Retrouvez *Cités* en ligne, en texte intégral, sur www.cairn.info

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la revue *Cités* est consultable sur Cairn, portail de revues de sciences humaines et sociales de langue française. Vous pouvez y consulter en texte intégral l'ensemble des numéros parus depuis le 1^{er} janvier 2001.

Comment y accéder en quelques clics

- rendez-vous sur : <http://www.cairn.info/revue-cites.htm> ;
- si vous ne disposez pas de compte Cairn, cliquez sur le lien spécifié à l'écran, puis indiquez vos nom, prénom, adresse email, et choisissez un identifiant et un mot de passe ; ou, si vous disposez déjà d'un compte Cairn, entrez directement votre identifiant et votre mot de passe ;
- identifiez-vous en créant votre compte utilisateur Cairn si vous n'en disposez pas déjà, ou en entrant directement votre identifiant et votre mot de passe Cairn ;
- renseignez ensuite votre code d'abonné (un nombre de 3 à 5 chiffres) inscrit sur la facture émise par les Presses universitaires de France.

Un message de confirmation vous indique alors que vous avez accès à l'ensemble des numéros de la revue *Cités* en ligne.

Si toutefois vous rencontriez une difficulté pour y accéder, n'hésitez pas à contacter Cairn à cette adresse : support@cairn.info

Conservez précieusement l'identifiant et le mot de passe de votre compte Cairn, ils vous seront demandés à chaque nouvelle visite.

Attention : ce service est exclusivement personnel, individuel et réservé à un seul accès simultané. Ne communiquez pas votre identifiant à un tiers, vous risqueriez de ne plus pouvoir accéder à votre revue en ligne.

En vous souhaitant une bonne visite sur <http://www.cairn.info>, et en vous remerciant pour votre fidélité.

- ◆ **De nombreuses revues de sciences humaines et sociales.**
 - ◆ **Du 1^{er} numéro de 2001 au dernier numéro paru.**
 - ◆ **Accès libre aux sommaires, résumés et plans d'articles.**

ISBN 978-2-13-073367-6
ISSN 1299-5495

Dépôt légal : 1^{re} édition 2016, avril
© Presses Universitaires de France, 2016

Cet ouvrage a été mis en pages par Jouve
1, rue du Docteur-Sauvé – 53101 Mayenne

